

Initialement consacré à l'examen de chartes des temps, le CSA interrégional du 13 octobre 2026 a également abordé, à la demande de **L'UR UFAP Unsa Justice de Lyon**, plusieurs dossiers urgents : effectifs, rémunérations et conditions de travail. Nous avons porté les difficultés des agents et demandé des réponses concrètes.

1. Chartes des temps.

Le premier point abordé concernait donc les chartes des temps du SPIP 38, du SPIP 69 et de la DISP siège.

Nous avons dénoncé les pratiques locales concernant le télétravail qui contredisent la note du DGAP du 24 avril 2026. Les DFPIP doivent se plier à la législation en vigueur et cesser d'inventer des entraves au télétravail de leurs agents. **L'UR UFAP Unsa Justice de Lyon** reste vigilante pour faire respecter vos droits et vos conditions de travail. **L'UR UFAP Unsa Justice de Lyon** continue de condamner fermement l'écrtage qui est ce qu'il faut appeler par son nom : du vol d'heures travaillées !

Sur les chartes des temps, nous demandons également d'attendre pour la rédaction des articles concernant les personnels soumis à l'article 10, puisque le périmètre est amené à être réévalué lorsque la cartographie des postes concernés sera réévaluée courant 2027 avec la fusion des capitaines de classe normale et des capitaines de classe supérieure au sein d'un même grade. Nous avons également demandé l'intégration des psychologues des personnels sur la charte des temps de la DISP siège afin qu'ils puissent bénéficier d'une clarification de leur situation.

2. Situation critique du SPIP de l'Ain.

Quand le pilote de l'avion s'avère être un comptable avec un tableau Excel sur les yeux, la seule certitude, c'est le crash.

L'UR UFAP Unsa Justice de Lyon, accompagnée d'une militante du SPIP 01, a porté la voix d'un service au bord de l'asphyxie RH. Face à l'urgence, l'administration avoue son impuissance : mobilités bloquées jusqu'en 2027 et recrutements de contractuels verrouillés par la DGAP sous un prisme uniquement budgétaire. **Aucun pilote dans l'avion face à une crise historique !**

En effet, comment pouvons-nous espérer sortir de la situation catastrophique dans laquelle sont les établissements, les SPIP et d'une manière plus générale, la quasi-totalité des services de l'administration quand le pilote qui est censé nous amener à bon port a, pour seule boussole, des lignes budgétaires.

L'UR UFAP Unsa Justice de Lyon continue de chercher des solutions pour soutenir les agents.

3. Revalorisation quadriennale de l'IFSE des personnels.

L'administration nous a confirmé avoir enfin reçu le feu vert de la DGAP. Le versement des rappels liés à la revalorisation quadriennale de l'IFSE devrait intervenir sur les payes de novembre ou décembre (101 agents concernés pour 2025, 42 pour 2026). L'UR UFAP Unsa Justice de Lyon dénonce qu'un droit pourtant automatique soit, une fois encore, conditionné au bon vouloir de l'administration centrale, laissant les personnels vivre en permanence « à crédit » de cette même administration.

4. Questions diverses

- Les projets de quartiers modulaires sur les établissements de Valence, Moulins et Saint Quentin Fallavier.

L'UR UFAP Unsa Justice de Lyon condamne l'opacité totale. Types de structures (QCP/QSL), capacités d'accueil, effectifs ou calendriers : personne ne sait rien ! Ni la DISP ni les établissements ne sont informés par la DGAP. Des bâtiments vont sortir de terre sans la moindre anticipation opérationnelle. La seule consigne de la DGAP, garder des terrains propres ! Une fois encore, la lutte contre la surpopulation carcérale n'est pas prise au sérieux par nos dirigeants !!!

- Point ESP.

L'UR UFAP Unsa Justice de Lyon dénonce la pression des extractions judiciaires (ex. St-Quentin où un tiers des effectifs y est consacré, délaissant la sécurité intérieure et les extractions médicales), la situation est intenable. Un CSA interrégional entièrement dédié aux problématiques ESP/ELSP va être convoqué pour obtenir des réponses et des arbitrages auquel le terrain pourra faire face.

À force de gouverner l'administration pénitentiaire à coups de restrictions budgétaires, on finit par organiser soi-même l'impasse. Les missions restent, les projets s'empilent, mais les moyens ne suivent pas. Et les agents sont priés de faire tenir l'ensemble, pendant que ceux qui décident des économies leur expliquent qu'il faut encore s'adapter.

Ce n'est plus un défaut de pilotage : c'est un choix politique. Celui de compter sur l'épuisement des personnels pour faire tourner le service public à moindre coût. Que chacun assume donc ses responsabilités : les conséquences de ces choix ne peuvent pas éternellement retomber sur ceux qui les subissent.

Pour tenir les comptes, la cabine est pleine. Pour rendre des comptes, il n'y a plus de pilote.

Les membres du CSA